

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 21 (1892)
Heft: 11

Artikel: Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039529>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce parallèle pourrait être établi sur bien d'autres points. Qu'il nous suffise de constater l'influence considérable que l'un et l'autre attribuent à l'éducation.

C'est ainsi que Girard de Fribourg se rattache à cette école de Herbart qui, aujourd'hui, compte des disciples dans toute l'Europe. Pour ces deux pédagogues — et c'est bien là leur plus grand mérite — l'éducation, c'est la fin de l'enseignement. Dans le grand conflit des opinions pédagogiques, au milieu des controverses nombreuses, des opinions les plus contradictoires que suscitent ces problèmes aussi vastes que compliqués, dans l'inconstance des programmes, toujours changeants et, à y regarder de près, toujours les mêmes, l'éducation c'est le certain, l'immuable, le but à atteindre.



HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite.)

E Formation des instituteurs

Quant à la préparation du maître, la loi de 1823 ne demandait autre chose qu'un séjour indéterminé dans une école-modèle, c'est-à-dire dans une bonne école primaire, pour s'initier aux méthodes. Le jeune homme devait être muni d'un certificat favorable délivré par le maître qui l'avait formé pour se présenter à l'examen de concours ainsi qu'on l'a dit plus haut. Cette préparation ne consistait donc que dans un apprentissage, comme celui des artisans, avec cette différence qu'il était de moindre durée pour les futurs instituteurs.

Le besoin d'une meilleure formation ne tarda pas à se faire sentir. Déjà en 1822 on fit le premier essai d'une école normale française. Celle-ci ne fut autre chose qu'une école primaire où l'on fit l'application de la méthode mutuelle. Les maîtres qui y prirent part avaient pour tâche principale de remplir à tour de rôle les fonctions de moniteur. Ensuite d'un examen, M. Martin, instituteur à Bulle, fut nommé directeur de l'Ecole normale. Le cours se tint à Fribourg et dura quatre semaines. Le Père Girard fut invité à l'aider de ses conseils.

Quoique le cours eut obtenu d'excellents résultats, si nous ajoutons fois au compte rendu officiel, cependant on ne fit plus rien dans ce domaine jusqu'en 1833.

Au mois de septembre de cette année-là, le Conseil d'Etat fit

ouvrir une école normale dans le monastère d'Hauterive en donnant une certaine solennité à l'inauguration de ce cours. Le couvent avait mis spontanément de beaux locaux à la disposition du Conseil d'éducation. Vingt-six régents y prirent part sous la direction de M. l'Inspecteur Pasquier. Le cours dura un mois et il eut pour objet l'enseignement du calcul, de la grammaire, de la géographie, de l'histoire suisse et de la méthode au double point de vue théorique et pratique.

« Le cours est organisé comme devrait l'être un cours ordinaire de l'école primaire. Grâce à cette organisation si simple, il suffit à la plupart des maîtres d'y assister quelques jours pour se rendre compte du système à suivre. L'école normale offre ainsi le modèle de l'organisation à introduire dans toutes les écoles du canton. » Le compte rendu du Conseil d'Etat, auquel nous empruntons les lignes précédentes, exprimait l'espoir que cette « nouvelle organisation rendrait chère et inoubliable l'année 1833 à tous les amis de l'instruction publique, c'est-à-dire à tous les amis de la liberté (car la liberté ne saurait fleurir sans l'instruction). »

Depuis 1833, ce cours normal eut lieu chaque année à Hauterive pour les maîtres français. De temps à autre un cours analogue fut donné aux instituteurs de langue allemande dans le couvent des Augustins à Fribourg. Le nombre des participants français variait de 20 à 30; celui des allemands ne dépassait jamais 10. Ces cours avaient ordinairement une durée d'un mois. Aux branches indiquées plus haut, on ajouta, en 1841, la calligraphie et la tenue des livres. De 1844 à 1848 ces cours normaux furent suspendus. On se montra très satisfait des résultats obtenus par là pour la formation des instituteurs. De 1833-1848 il n'exista pas d'autre institution pour la préparation des régents. Les rapports officiels font chaque année un grand éloge de ces cours,

Cependant on trouva bientôt que le temps consacré à la préparation des maîtres était insuffisant et déjà, en 1837, le Conseil d'éducation s'occupa d'un projet de cours qui devait durer trois mois, mais il n'y fut pas donné suite. Il faut ajouter que l'Ecole moyenne, fondée en 1835 a fourni au corps enseignant plus d'un membre capable.

Jusqu'à cette époque, l'Etat ne s'occupait nullement de la formation des institutrices. Il a été cependant plus d'une fois question d'un cours normal pour les futures régentes, mais rien ne fut fait. Les institutrices étaient formées ou dans les couvents ou dans une école dite modèle dont elles suivaient les cours pendant deux ans.

II. ECOLES SECONDAIRES

Il n'est pas question d'école secondaire avant les temps actuels. Il est vrai que depuis un certain temps il existait déjà

des écoles spéciales dans la partie catholique du canton, à Romont, à Estavayer et à Châtel-Saint-Denis. Ce n'était pas à proprement parler des écoles secondaires; c'était plutôt des progymnases destinés à la préparation des élèves pour le Collège. On y étudiait le latin et le français avec les éléments des mathématiques, l'histoire et la géographie. Une école spéciale, tenue par un chanoine à Romont daterait du XV^e siècle; on y donnait des leçons de latin. Cependant ce n'est qu'au commencement de ce siècle que cette école prit une certaine extension sous la direction de M. l'abbé Lhoste, religieux de l'abbaye de Bellelay (Jura bernois), qui fut supprimée par la Révolution. Cette abbaye avait fondé une école d'une grande renommée. M. Lhoste agrandit l'école de Romont au point d'y établir un gymnase de six cours qui subsista jusqu'en l'année 1847, renfermant plus de 30 élèves. La plupart des ecclésiastiques de la contrée reçurent là leur première formation. Outre leur bénéfice de chanoine les deux ecclésiastiques qui y remplissaient les fonctions de professeur, recevaient de la commune une allocation de 200 fr. chacun.

De temps immémorial le clergé d'Estavayer donnait aussi des leçons de latin et de français, mais cette école ne reçut une certaine importance qu'en 1826, lorsque les Jésuites y établirent un pensionnat, pour les basses classes. Cette école avait six cours comme celle de Romont. Le même professeur tenait à la fois deux classes. Cet établissement disparut avec l'expulsion des Jésuites, en 1848.

L'école de Châtel-Saint-Denis fut fondée en 1804, par M. le curé Déglise et richement dotée relativement à l'époque. Les revenus de la fondation s'élevaient à 900 florins. Le bénéficiaire n'avait à remplir que le programme de deux classes latines. Le nombre des élèves fut toujours restreint. Quoique ces institutions ne fussent des écoles secondaires au sens actuel du mot, cependant elles rentrent dans cette catégorie. *(A suivre)*

Les examens de recrues pour l'année 1891

Chaque année, le Département fédéral de l'Intérieur publie les résultats des examens pédagogiques. Nous venons de recevoir le dernier cahier. Ces cahiers sont très instructifs. Ils nous donnent divers renseignements pleins d'intérêts. Comme les instituteurs n'en ont pas connaissance, nous nous sommes fait un devoir jusqu'ici d'analyser ces rapports à leur intention. Le rapport de 1891 qui nous arrive en ce moment renferme plusieurs informations propres à stimuler le zèle des instituteurs. C'est pourquoi nous nous faisons un devoir de les reproduire.